

ALTERNANCE & APPRENTISSAGE



Bac Pro

RÉPARATION DES CARROSSERIES

→ PROGRAMME DE FORMATION

- Analyse d'un système technique
- Mathématiques et sciences physiques
- Travaux pratiques de sciences physiques
- Étude de cas – Expertise technique
- Réalisation d'interventions en entreprise
- Intervention de mesure, contrôle, remise en conformité
- Intervention de mise en conformité sur système matériel en cause des énergies
- Langue vivante
- Français – Histoire – Géographie
- Éducation Artistique
- Éducation Physique et Sportive

→ MODALITÉS

Organisation et durée

- une semaine en centre de formation,
- une semaine en entreprise.

Le Bac Pro Réparation des Carrosseries se prépare en

- trois ans après la classe de 3ème
- deux ans si titulaire d'un diplôme de niveau V

Conditions générales d'admission

- Être âgé de 16 à 25 ans, 15 ans si titulaire du Brevet des Collèges,
- Admission après étude du dossier de candidature, tests de connaissances et entretien de motivation,
- Signature d'un contrat d'apprentissage.

Conditions générales d'exercice de la profession

Le carrossier réparateur travaille dans des garages généralistes, dans les entreprises spécialisées en carrosserie ou dans les ateliers du réseau des constructeurs. Il peut être en relation avec les clients, experts, assureurs, fournisseurs et équipementiers.

LE MÉTIER

Les voitures accidentées constituent la matière première du carrossier réparateur. Son rôle consiste à remettre en état les carrosseries endommagées. Il débranche les systèmes électroniques. Il démonte les pièces abîmées et rétablit leur forme initiale. Lorsque les éléments sont irrécupérables, il les remplace par des neufs. Il procède à la mise en conformité du châssis grâce aux systèmes de mesure. Outre des compétences en carrosserie telles que le démontage, le "débosselage" ou la fabrication de pièces, le carrossier réparateur doit aussi avoir aujourd'hui des connaissances en peinture, en électricité voire même en électronique. De plus, la gestion de la relation clientèle est devenue essentielle.

→ LA FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette voie de formation s'adresse aux entreprises et aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet d'acquérir à la fois une formation et une expérience professionnelle grâce à :

- une formation générale et professionnelle dans un centre de formation,
- un travail dans l'entreprise pour la mise en pratique.

Organisation générale :

- une semaine en centre de formation et une ou deux semaines en entreprise (selon le programme),
- ou deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

→ LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un **contrat de travail** de type particulier. Il est à **durée déterminée** et il prévoit la formation pendant le temps de travail. Le jeune alterne ainsi période de formation et période en entreprise.

- Le jeune a le statut de **salarié de l'entreprise**.
- Le salaire est basé sur un pourcentage du SMIC. Il est fixé en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.
- À la fin du contrat, l'entreprise et le jeune gardent une totale liberté en ce qui concerne une embauche ou une poursuite vers une autre formation en alternance.

→ LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

Pour l'entreprise :

- Préparer un jeune adapté aux besoins de l'entreprise.
- Bénéficier d'un coût réduit par des conditions financières intéressantes.
- Utiliser des possibilités de déductibilités fiscales.
- Préparer l'embauche d'un futur salarié directement opérationnel.

Pour le jeune :

- Acquérir un diplôme tout en travaillant.
- Poursuivre éventuellement vers d'autres diplômes ou titres professionnels.
- Acquérir une qualification professionnelle grâce à l'atout d'une expérience en entreprise.
- Profiter d'un "plus" pour l'insertion professionnelle.

+ de 1 500 formés
chaque année
26 diplômes
et titres
+ de 80 % de taux
de réussite
90% d'insertion
professionnelle

La CCI de l'Oise s'investit pour les jeunes :

La CCI de l'Oise représente **19 241 chefs d'entreprises du département de l'Oise, soit :**

- **7 390 commerces**
- **3 804 industries**
- **8 047 prestataires de services**

Elle a son siège à Beauvais et des antennes à Compiègne et Nogent-sur-Oise.

Elle remplit quatre missions :

- former des cadres, techniciens, et salariés en formation initiale et en formation continue en répondant aux besoins des entreprises
- informer et conseiller les entreprises
- participer à l'aménagement et à l'équipement économique de l'Oise, grâce à des infrastructures spécifiques qu'elle crée et gère
- représenter et défendre l'ensemble des entreprises du département auprès des pouvoirs publics.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

CFA de la CCI de l'Oise

68, rue Charles Somasco - Parc d'Activités Sud - 60180 NOGENT-SUR-OISE
Tél : 03 44 55 99 00 - Fax : 03 44 55 99 09 - cfa@cci-oise.fr - www.oise.cci.fr